

31 mars 2021

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS ET AMIS DE LA
PERSONNE ATTEINTE DE MALADIE MENTALE INC.**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS ET AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE MALADIE
MENTALE INC.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS ET AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE MALADIE MENTALE INC. (l'« association »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Bureau Bape inc.

Vaudreuil-Dorion, le 26 mai 2021

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS ET AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE MALADIE MENTALE INC.

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2021

5

	2021	2020
PRODUITS		
Subventions (note 3)	788 301 \$	543 439 \$
Ventes de services	8 785	-
Dons	8 201	8 318
Cotisations	5 507	5 834
Formation	1 125	3 948
Intérêts	986	1 337
Location	600	775
Autres	100	1 788
Amortissement des apports reportés	777	-
	814 382	565 439
CHARGES		
Salaires et charges sociales	521 986	385 198
Honoraires professionnels et consultants	104 944	63 974
Loyer	49 689	38 607
Publicité	21 591	18 695
Télécommunications	17 725	5 987
Impôts fonciers	8 120	10 672
Frais d'activités	7 794	6 353
Fournitures de bureau et papeterie	6 994	13 639
Formation	6 057	8 092
Assurances	4 195	2 928
Location d'équipement	3 726	3 991
Frais bancaires	1 934	1 558
Dépenses du conseil d'administration	1 632	2 398
Entretien et réparations	1 564	4 684
Cotisations, abonnements et documentation	1 299	506
Frais de représentation et de déplacement	477	1 455
Amortissement des immobilisations	2 674	1 654
	762 401	570 391
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION	51 981	(4 952)
AUTRE PRODUIT		
Subvention salariale d'urgence du Canada	9 836	-
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	61 817 \$	(4 952) \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS ET AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE MALADIE MENTALE INC.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
 Exercice terminé le 31 mars 2021

	Grevé d'affectations internes (note 8)	Investi en immo- bilisations	Non affecté	2021 Total	2020 Total
SOLDE AU DÉBUT	102 306 \$	3 266 \$	81 708 \$	187 280 \$	192 232 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(1 897)	63 714	61 817	(4 952)
Investissement en immobilisations	-	4 959	(4 959)	-	-
SOLDE À LA FIN	102 306 \$	6 328 \$	140 463 \$	249 097 \$	187 280 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS ET AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE MALADIE MENTALE INC.

BILAN

31 mars 2021

7

	2021	2020
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	165 501 \$	145 156 \$
Placements temporaires	150 486	50 000
Comptes clients	442	-
Subventions à recevoir	104 861	33 229
Taxes à la consommation à recevoir	10 363	4 334
Stocks	1 333	1 333
Frais payés d'avance	1 649	3 149
	434 635	237 201
IMMOBILISATIONS (note 4)	14 820	3 266
	449 455 \$	240 467 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	94 761 \$	51 187 \$
Subventions reportées (note 6)	97 105	2 000
	191 866	53 187
APPORTS REPORTÉS (note 7)	8 492	-
	200 358	53 187
ACTIF NET		
GREVÉ D'AFFECTIONS INTERNES (note 8)	102 306	102 306
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	6 328	3 266
NON AFFECTÉ (note 9)	140 463	81 708
	249 097	187 280
	449 455 \$	240 467 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS ET AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE MALADIE MENTALE INC.

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2021

8

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	61 817 \$	(4 952) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	2 674	1 654
Amortissement des apports reportés	(777)	-
	63 714	(3 298)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 10)	62 076	(29 405)
	125 790	(32 703)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(14 228)	-
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Contributions reportées	9 269	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	120 831	(32 703)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	195 156	227 859
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	315 987 \$	195 156 \$

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ASSOCIATION

L'association est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de fournir une entraide pour les familles touchées par la maladie mentale.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

L'association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées à titre de produits lors de la perception.

Les produits de ventes de services, de location et de formation sont constatés à titre de produits lorsque le service est rendu.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût d'achat réel. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts pour réaliser la vente.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS ET AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE MALADIE MENTALE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2021

10

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, le taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquentement au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des crédateurs.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale à l'égard des charges est comptabilisée dans les autres produits.

3. SUBVENTIONS

	2021	2020
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal - PSOC -		
Mission globale	236 089 \$	219 987 \$
Appui - Montréal	142 000	138 616
Chantier de l'économie sociale - PPI	88 896	-
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal - Projet Pair-		
Aidant Famille	78 889	40 000
Centraide	72 620	74 940
Subvention COVID-19 non récurrente - CIUSSS du		
Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	50 783	-
Fondation du Grand Montréal	40 000	2 210
Solde à reporter	709 277 \$	475 753 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS ET AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE MALADIE MENTALE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2021

11

3. SUBVENTIONS (suite)

	2021	2020
Solde reporté	709 277 \$	475 753 \$
Emploi-Québec	34 335	5 471
Subvention COVID-19 non récurrente - Centraide	16 980	-
Subvention COVID-19 non récurrente - MSSS	12 500	-
Gouvernement du Canada - Emploi d'été	8 422	7 967
CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal	5 000	-
Ville de Montréal	1 787	1 748
Ministère de la Famille	-	40 000
Bell - Cause pour la cause	-	12 500
	788 301 \$	543 439 \$

4. IMMOBILISATIONS

			2021	2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	8 206 \$	6 563 \$	1 643 \$	2 054 \$
Équipement informatique	16 631	3 454	13 177	1 212
Améliorations locatives	4 063	4 063	-	-
	28 900 \$	14 080 \$	14 820 \$	3 266 \$

5. CRÉDITEURS

	2021	2020
Fournisseurs et frais courus	45 465 \$	23 949 \$
Salaires et vacances	44 155	24 145
Charges sociales et retenues à la source	5 141	3 093
	94 761 \$	51 187 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS ET AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE MALADIE MENTALE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2021

12

6. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des apports destinés à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	2 000 \$	16 030 \$
Moins : montants constatés à titre de produits de l'exercice	(136 784)	(19 030)
Plus : montants reçus pour l'exercice suivant	231 889	5 000
Solde à la fin de l'exercice	97 105 \$	2 000 \$

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des apports reçus pour l'acquisition d'équipement informatique destinés à couvrir les charges d'amortissement des exercices subséquents. L'amortissement est établi aux mêmes conditions que les immobilisations afférentes.

	2021	2020
Solde au début	- \$	- \$
Montant encaissé au cours de l'exercice	9 269	-
Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(777)	-
Solde à la fin	8 492 \$	- \$

8. AFFECTATIONS INTERNES

Les affectations internes de l'association sont les suivantes :

	Solde au 31 mars 2020	Montants affectés	Montants utilisés	Solde au 31 mars 2021
Évaluation des effets des services	2 306 \$	- \$	- \$	2 306 \$
Réajustement et développement de programmes	100 000	-	-	100 000
	102 306 \$	- \$	- \$	102 306 \$

L'association ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectations internes sans le consentement préalable du conseil d'administration.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS ET AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE MALADIE MENTALE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2021

13

9. ACTIF NET NON AFFECTÉ

L'actif net non affecté de 140 463 \$ est attribuable en grande partie à la situation exceptionnelle vécue par la pandémie durant laquelle des subventions non récurrentes liées à la COVID-19 de 80 263 \$ ont été reçues et ont influencé le résultat de l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

10. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2021	2020
Comptes clients	(442) \$	2 666 \$
Subventions à recevoir	(71 632)	(32 839)
Taxes à la consommation à recevoir	(6 029)	(1 123)
Stocks	-	667
Frais payés d'avance	1 500	2 042
Créditeurs	43 574	13 212
Subventions reportées	95 105	(14 030)
	<u>62 076 \$</u>	<u>(29 405) \$</u>

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'association est liée par un bail à long terme échéant en novembre 2023, représentant un engagement minimum futur de 129 775 \$, comprenant les versements suivants pour les trois prochains exercices :

2021-2022	48 666 \$
2022-2023	48 666 \$
2023-2024	32 443 \$

De plus, l'association loue de l'équipement en vertu d'un contrat de location-exploitation échéant en juin 2021, représentant un engagement de 711 \$ au cours du prochain exercice.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques.

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'association sont liés aux subventions à recevoir. Les subventions à recevoir étant gouvernementales, le risque est très minime.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'association est exposée à ce risque principalement en regard à ses créiteurs. Ce risque est réduit, car les fournisseurs et les frais courus sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.